Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260302-DEL260302_10-DE

PLESCOP
PLESKOB

Délibération du 02 mars 2026

26-03-02-**10** : FINANCES – ENFANCE, JEUNESSE, EDUCATION Allocations scolaires et subventions 2026

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 13 février 2026 (point n°1 à 15) et le 24 février 2026 (point n° 16 à 21), s'est réuni le lundi 02 mars 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (12)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Françoise FOURRIER, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Claudine PECCABIN, Pierre LE RAY, Éric CAMENEN, André GUILLAS, Sandrine CAINJO*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (4)** : Laurent LE BODO, Christel MENARD, Juliette XAYASOMATH, et Keita PALIN respectivement à André GUILLAS, Claudine PECCABIN Jacqueline GUILLOTIN et Pierre LE RAY*

***Absents excusés : (1)** : Laurence LEMOINE, Jérôme COMMUN, Fannie PETIOT, Stéphanie LE POLOTEC et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (11) :** atteint*

Jean-Louis LURON lit et développe le rapport suivant :

Affirmant que les associations participent à l'attractivité socio-économique et culturelle du territoire et qu'elles rendent par ailleurs des services de qualité à ses habitants, la municipalité a souhaité maintenir à un niveau significatif son soutien au monde associatif, ainsi qu'aux structures de solidarité sociale de la commune.

Les commissions ad hoc ont étudié les demandes déposées par les associations et ont proposé l'attribution des montants ci-dessous, validés par la commission « Finances – Vie économique » :

NOTA : les membres des bureaux d'associations bénéficiaires d'une subvention communale ne pourront pas prendre part au vote.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260302-DEL260302_10-DE

	CA 2025	Propositions 2026
Ecoles de PLESCOP	32 863,00	32 092,00
Allocation fourniture scolaire : 2026=54,24 €		
2026-AFS-Ste Anne Maternelle : 106 enfants *54,24 €	5 586,00	5 750,00
2026-AFS-Ste Anne Primaire : 136 enfants *54,24 €	7 466,00	7 377,00
Dotation par élève : 20,20 €		
2026-Ecole publique primaire Cadou : 20,20*136	2 909,00	2 747,00
2026-Ecole publique maternelle Dolto : 20,20*82	1 879,00	1 656,00
2026-Ste Anne Maternelle : 106 enfants *20,20 €	2 101,00	2 141,00
2026-Ste Anne Primaire : 136 enfants *20,20 €	2 808,00	2 747,00
Dotation par équivalent classe primaire : 310 €		
2026-Ecole publique primaire Cadou : 310*136/25	1 786,00	1 686,00
2026-Ecole privée primaire Sainte Anne : 310*136/25	1 724,00	1 686,00
Dotation par équivalent classe maternelle : 838 €		
2026-Ecole publique maternelle Dolto : 838*82/25	3 117,00	2 749,00
2026-Ecole privée maternelle Sainte Anne : 838*106/25	3 487,00	3 553,00
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS		
Associations de Plescop	850,00	1 244,00
Amicale laïque	450,00	500,00
Foyer Socio-Educatif du Collège de Plescop	200,00	360,00
UNSS Collège de Plescop	200,00	384,00

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions « Enfance jeunesse et éducation » et « Finances, vie économique » le conseil municipal est invité à :

- ACCORDER les subventions et allocations dans les conditions définies ci-dessus ;
- DONNER pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature, en tant que de besoin, des conventions relatives aux modalités de versement de ces participations.

Pour : 16 Contre : Abstention

Copie certifiée conforme

Le Maire

Loïc LE TRIONNAIRE

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE PLESCOP (Morbihan)

Serge LE NEILLON